Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 111 (2013)

Heft: 10

Rubrik: Nouvelles des HES

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Reconnaissance des qualifications professionnelles selon la Directive européenne 2005/36/CE: état des lieux

Comme partenaire, la Suisse jouit au sein de la Communauté européenne d'un statut d'exception. La signature de la déclaration de Bologne par 40 pays, y compris par la Suisse en 1999, avait pour objectif principal de créer et de consolider un espace européen de l'enseignement supérieur. Les Hautes écoles spécialisées (HES) suisses ont mis en pratique ces données dès 2005.

Christiane Sutter, Filière Sage-femme de la Haute école de Santé de Genève, pour la Conférence Professionnelle Sage-femme

Pour les professions de la santé, la formation est passée du Département de la santé à celui du Département de l'instruction publique, ce qui nous met sous la houlette de la CSHES (Conférence Suisse des Hautes Ecoles Spécialisées) en ce qui concerne les questions de politique professionnelle et de formation. S'y ajoute, depuis septembre 2011, le comité mixte suisse.

L'Union européenne (UE) a ratifié la Directive européenne 2005/36/CE – dans sa version adaptée – avec, dans l'annexe 3, l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE.

La responsabilité des formations professionnelles du domaine de la Santé a été confiée à la Confédération: c'est le SEFRI (Secrétariat d'Etat à la Formation à la Recherche et à l'Innovation) qui est l'autorité responsable de la procédure de reconnaissance dans le domaine de la formation professionnelle des HES.

Deux voies sont à considérer dans cette situation:

- celle de la reconnaissance du diplôme suisse de Sagefemme en Europe et dans le monde;
- celle de la reconnaissance des titres de Sage-femme étrangers dans l'UE et hors UE désirant pratiquer en Suisse.

Reconnaissance des titres étrangers

La reconnaissance des titres étrangers (Art 75 alOFPr) était auparavant traitée par la Croix rouge Suisse, sur mandat de la Conférence des directeurs sanitaires (CDS) et maintenant sur mandat de la Confédération, c'est-àdire du SEFRI. Ce mandat a été suspendu pour les professions de la santé par la CSHES depuis le 10 décembre 2008, et ce pour les cinq professions (nutrition et diététique, physiothérapie, soins infirmiers, ergothérapie et sage-femme).

Le document de prescription pour la formation Sage-femme de février 1998 servait de référence pour les reconnaissances Sage-femme. Chaque profession avait ses propres prescriptions. La reconnaissance se faisait sur la base d'une prescription qui était de niveau ES (Ecole Supérieure). Or, depuis 2008, il n'existe plus de programme ES permettant d'appliquer, pour les sages-femmes titulaires d'un diplôme étranger, les modalités d'un complément possible.

Trois possibilités existaient pour les compléments requis:

- un stage pratique
- un complément de formation dans une des écoles de sages-femmes
- un examen (jamais mis en pratique, mais qui sera probablement mis à l'étude lors de prochaines discussions).

La Conférence Professionnelle Santé - composée des directions des HES et des déléguées des Conférences professionnelles (pour nous, actuellement, Mme Dorothée Eichenberger zur Bonsen, présidente de la Conférence Professionnelle Sage-femme) – a donné à celle-ci le mandat de reprendre les discussions et cela pour les cinq professions de Santé au niveau HES dès la rentrée 2013. A noter aussi que, pour les sages-femmes suisses, il n'y a pas de reconnaissance directe au niveau HES. Le passage par l'OPT (obtention a posteriori du titre), s'il n'est pas nécessaire pour l'exercice de la profession en vertu des droits acquis, s'avère être corrélé à des exigences de niveau universitaire.

Reconnaissance du diplôme suisse dans et hors UE

La Conférence Professionnelle Sage-femme a pu déposer, au printemps 2013, un dossier de demande de reconnaissance de la formation HES SF et d'inscription des sagesfemmes suisses dans la directive au niveau de l'UE. Ce dossier sera vu lors du prochain passage des objets suisses à Bruxelles.

L'harmonisation des programmes lors de l'adoption des nouvelles compétences et de l'adéquation aux exigences des directives européennes ont rendu ce dépôt possible. La transposition a été assurée par M. Frédéric Berthoud (Coordonnateur suisse pour la reconnaissance des diplômes et responsable Ai du secteur qualifications professionnelles UE/AELE au Département fédéral de l'économie). Il s'est chargé du cadre officiel et du dépôt à Bruxelles.

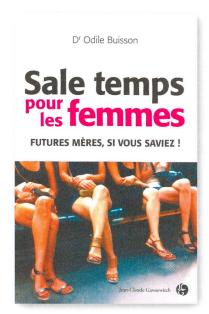
La filière Soins infirmiers a vu son acceptation officielle au sein de la directive de l'UE se concrétiser en 2012. Il s'agit donc maintenant d'être patient. L'adéquation aux directives européennes pour la profession Sage-femme est devenue incontournable de par son côté prescriptif, reconnu officiellement par la Suisse.

La reconnaissance et la visibilité ainsi offertes ont de plus tout leur sens quant à la place à faire valoir au sein de la prochaine Loi sur les professions de la santé.



Dr Odile Buisson

Sale temps pour les femmes – Futures mères, si vous saviez!



Editeur Ed. Jean-Claude Gawsewitch 2013, 236 p., CHF 30.70

Le Dr. Odile Buisson, gynécologue obstétricienne, prédit un «sale temps pour les femmes» en dénonçant, avec une liberté de ton, sa vison d'un grand bond en arrière. En France, face à la montée d'une pratique de la gynécologie médicale qu'elle désigne «low cost», Mme Buisson fustige les nouvelles compétences des sages-femmes légiférées par les pouvoirs publics en 2009 (loi HPST sur le suivi gynécologique de prévention et la consultation de contraception).

L'auteure qualifie également péjorativement de «naturel» l'accouchement et son processus physiologique lorsque la patiente décline l'hypermédicalisation. Mme Buisson remet au goût du jour le risque de mort dans son argumentaire pour une «gynécologie médicale ultraperformante». Dans sa critique, tout y passe: les retours précoces à domicile des accouchées, la politique sur l'IVG, les maisons de naissance, etc., etc.

J'ai lu beaucoup de critiques sur ce livre et pourtant, à sa lecture, je ne me suis pas offusqué des propos de l'auteure. Finalement, Mme Buisson ne s'attaque pas aux femmes qu'elle décrit comme vivant en mode «écolo», ni aux sagesfemmes, mais plutôt aux systèmes nous mettant dans un état de régression encouragé par des administrateurs de santé qui cherchent toujours plus à économiser dans un monde dirigé par le capital au détriment de l'humain.

Les craintes corporatistes posées ici peuvent se transférer en Suisse pour la profession sage-femme sur celle d'assistante ou assistant en soins et santé communautaire qui sont déjà engagé-e-s dans certains services d'hospitalisations prénatales et de consultations de grossesse pour poser – officieusement – des CTG.

Alors, oui! A tous les niveaux, nous pouvons prédire un «sale temps pour les femmes». Tout dépend d'où nous nous plaçons et, comme Mme Buisson, moi aussi j'ai envie de dire «Affolez-vous!». Avec sa tonalité, l'auteure m'a beaucoup fait rire et, par conséquent, réfléchir sur d'autres positions...

Sébastien Riquet, sage-femme enseignant



Claudia Fliess

Toutes les mères sont folles

Qu'est-ce qu'une mère «normale»?



Editeur Editions du Moment 2013, 222 p., CHF 31.50

Le titre de ce livre me semblait prometteur! Je m'attendais à avoir des conseils pour les nouvelles mères sur la manière d'entrer dans ce nouveau rôle et de gérer cette nouvelle étape de leur vie.

Ce livre a été écrit par une psychanalyste et psychothérapeute qui reçoit depuis des années des mères de tous âges qui ont été marquées par la maternité. Elle reçoit aussi les enfants de ces mères. L'auteure se base sur des témoignages. Elle y décrit 27 situations ou névroses comme elle les désigne. Cela va de la mère-enfant, à la mère surprotectrice, à la mère incestuelle, etc.

Les situations sont bien décrites. La lecture est facile. On arrive bien à cerner le problème mais je n'ai pas trouvé de conseils ou de préventions à mettre en place pour ces mères. Sauf le fait de suivre une analyse!

Je reste donc un peu déçue de cette lecture. J'ai appris de nouveaux termes, de nouvelles classifications, mais rien de concret qui pourrait m'aider dans ma pratique.

Carole Burdet, sage-femme